

HONORAIRES A-S CONSULTANTS

- TARIFICATION AU 01/01/2021-

LOCATION (honoraires payables à la signature du bail)

BAIL COMMERCIAL	15% ⁽¹⁾	
BAIL COURTE DUREE	15% ⁽¹⁾	
REDACTION DE BAIL SANS NEGOCIATION	80% ⁽²⁾	
CESSION DE DROIT AU BAIL	10 % ⁽³⁾	
CESSION DU FOND DE COMMERCE	10 % ⁽³⁾	
LOCATION AVEC DROIT D'ENTREE	15% ⁽¹⁾	Charge vendeur

⁽¹⁾HT du loyer annuel de base HT et HC avec un minimum de 1000 € HT à la charge du preneur

⁽²⁾HT du loyer mensuel de base HT et HC avec un minimum de 1000 € HT à la charge du demandeur

⁽³⁾HT du prix de vente HT à la charge du cédant avec un minimum de 5.000,00 € HT

GESTION LOCATIVE DÉDIÉE (gestion des loyers, traitement des documents administratifs, gestion des conflits) :

6 % HT du loyer annuel de base HT et HC.

VENTE (honoraires payables le jour de la réitération de l'acte authentique)

AVEC UN MINIMUM DE 5.000,00 € HT		
MONTANT < 100.000 €	6,0% ⁽¹⁾	
MONTANT ENTRE 100.000 € ET 500.000 €	5,5% ⁽¹⁾	
MONTANT ENTRE 500.000 € ET 1.000.000 €	5,0% ⁽¹⁾	
MONTANT > 1.000.000 €	4,5% ⁽¹⁾	

(1) HT du prix de vente HT et HD à la charge De l'acquéreur

DETERMINATION DE VALEUR VENALE RÉALISÉE PAR UN EXPERT AGRÉÉ :

Tarification en fonction de la surface et de la complexité des locaux

ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ASSISTANCE PORTEUR DE PROJET IMMOBILIER :

Sur demande, tarif nous consulter.